

AcceptaFlore

Acceptation de la flore spontanée en ville

Liste des productions associées à cette étude, téléchargeables et consultables sur les sites www.plante-et-cite.fr et www.ecophytozna-pro.fr.

ÉCOLOGIE ET SOCIOLOGIE

- **Revue bibliographique : Les plantes spontanées en ville**
- Enquête - Synthèse : Les plantes sauvages en milieu urbain, un désordre au naturel ?
- Enquête - Rapport intégral : La perception de la végétation spontanée

COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

- Analyse des communications « pour » et « contre » la flore spontanée
- Recommandation pour l'élaboration d'outils de communication
- Galerie collaborative d'outils de sensibilisation Acceptaflore

Coordination de l'étude, mise en page :
Plante & Cité, Damien Provendier, Maxime Guérin

Partenariat pour la mise en œuvre de l'étude Acceptaflore :
Marie-Jo Menozzi (Ethnosociologue), Audrey Marco (Ecologue, ENSP Marseille), Valérie Bertaudière – Montès (Ecologue, université de Provence), Jean-Noel Consalès (Géographe, université de Provence), Sébastien Léonard (FREDON Poitou-Charentes), Guénaelle Lanez (Maison de la consommation et de l'environnement de Rennes), Stéphane Thommeret (Agence de communication Hokus Pokus).

Etude qui s'inscrit dans les objectifs du plan :

écophyto**2018**

Réduire et améliorer l'utilisation des phytos :
moins, c'est mieux

Plante & Cité
Ingénierie de la nature **en ville**
Center for landscape and urban horticulture

AcceptaFlore

ÉCOLOGIE ET SOCIOLOGIE

Les plantes spontanées en ville

Revue bibliographique

Auteurs : Marie-Jo Menozzi, Audrey Marco, Sébastien Léonard

Plante & Cité, 2011

TABLE DES MATIÈRES - INTRODUCTION

INTRODUCTION	2
1. VOUS AVEZ DIT PLANTE SPONTANÉE OU MAUVAISE HERBE ?	3
<i>Les plantes spontanées en ville ?</i>	3
<i>Quand les sciences humaines questionnent les « mauvaises herbes »</i>	6
<i>La végétation urbaine et les sociologues</i>	6
<i>Modèle horticole et risque au jardin</i>	8
2. QUAND LES SPÉCIALISTES ENQUÊTENT	10
<i>L'écologie urbaine</i>	10
<i>L'écologie des communautés végétales se penche :</i>	11
Sur les boisements urbains	11
Sur les communautés végétales dans les friches	11
Sur les bords de routes	11
Sur les espèces	11
Sur les espèces invasives	11
<i>La sociologie et l'ethnologie</i>	12
De la saleté	12
La représentation de la nature et du milieu naturel	13
La notion de lieu	14
Les plantes spontanées, acteurs politiques	14
Des caractéristiques des plantes	14
3. CHANGEMENT DE NORMES ET DE REGARDS	16
<i>Le risque du propre</i>	16
CONCLUSION	18
BIBLIOGRAPHIE	19

Cette note bibliographique présente une synthèse des travaux réalisés en écologie et en sciences humaines sur les plantes spontanées urbaines. Elle est contemporaine d'interrogations croissantes sur ces éléments du paysage urbain. En effet, ces plantes étaient jusqu'à présent peu visibles dans le paysage, jusqu'à ce que des changements de gestion, adoptés par de plus en plus de collectivités, induisent leur présence accrue dans l'espace urbanisé.

L'intérêt accordé à cette végétation résulte pour une grande part des questionnements relatifs aux modalités d'entretien des espaces urbains, leur rôle dans la pollution de l'environnement, la qualité de l'eau, mais aussi sur la santé humaine. Le développement de la notion de risque associée à l'utilisation d'herbicides pour éliminer une partie des plantes spontanées en ville, où elles sont la plupart du temps jugées indésirables a aussi fait porter la critique sur l'utilisation de ces produits en grande quantité.

L'intérêt que les écologues et les sociologues portent aux plantes spontanées qui poussent en milieu urbain est relativement récent. Il s'est développé avec les interrogations sur les formes prises par les villes, leur impact croissant sur le milieu naturel et la biodiversité.

L'enjeu pour l'écologie est de comprendre le rôle de ces plantes dans le fonctionnement écologique de la ville, pour la sociologie d'appréhender les réticences à laisser pousser de l'herbe dans les espaces urbains, ou à arrêter l'utilisation de la technique du désherbage chimique.

Ces réflexions sont suscitées pour partie par les gestionnaires d'espaces en situation de changement, qui se demandent de quelle manière le mettre en place, et comment le faire accepter par la population. Dans cette perspective, cette synthèse a pour objectif d'orienter la construction des hypothèses d'une étude portant sur la perception des plantes spontanées en ville. Ses résultats fourniront des éléments pour la construction d'outils de communication pour une meilleure acceptation de la flore spontanée.

La première partie est consacrée aux définitions et à la manière dont les écologues et les sociologues en sont venus à s'intéresser aux plantes spontanées des villes. La seconde partie présente les résultats issus d'enquêtes récentes réalisées par des écologues et des sociologues sur ces plantes.

1. VOUS AVEZ DIT PLANTE SPONTANÉE OU MAUVAISE HERBE ?

On peut désigner les plantes spontanées par le terme de « plantes adventices », ou bien « plantes indésirables ». Selon la personne qui s'exprime, l'un ou l'autre terme sera employé. Ces plantes peuvent être l'objet de deux types d'approches, l'une fondée sur un comportement écologique et l'autre sur la réponse de l'homme à l'espèce en question.

En écologie, la **flore spontanée** est définie comme la flore « qui pousse naturellement sans intervention humaine et qui maintient ainsi un processus naturel de colonisation ». Une plante spontanée est ainsi définie en opposition à la flore cultivée/plantée dont le développement est dépendant de l'homme.

Un autre terme est parfois utilisé pour désigner ces plantes, celui de **plante adventice**. Une plante adventice, étymologiquement, est une plante qui est venue d'ailleurs (advinere). Elle désigne en agronomie une plante indésirable au lieu où elle se trouve (PROVENDIER et GUTLEBEN, 2009). Ces plantes spontanées sont envisagées par certains botanistes comme étant les compagnes de l'homme. Partout où il va, il est entouré d'un cortège de compagnons végétaux qu'il désire, déteste ou ignore, selon les cas. Ces plantes adventices possèdent certains attributs (comme une grande facilité de reproduction, qui les rendent indésirables pour beaucoup de personnes, qui n'hésitent pas à porter dessus un point de vue subjectif).

Le terme de **plante spontanée** fait sens pour l'écologue qui étudie les plantes. Un autre terme, beaucoup plus répandu, est souvent utilisé pour désigner ces plantes spontanées ou adventices, celui de « **mauvaise herbe** », ou encore celui d'« **herbe folle** ». On peut suivre le botaniste Harlan et définir une « mauvaise herbe » comme étant une plante qui n'est pas à sa place (HARLAN, 1987). Il désigne notamment une plante adventice préjudiciable aux cultures. Ce terme de mauvaise herbe est aussi appliqué aux plantations horticoles et ornementales. Il ne signifie rien pour l'écologue parce qu'il induit le fait qu'on porte un point de vue humain sur ces plantes. Par contre, une « **mauvaise herbe** » constitue un objet d'étude pour le sociologue ou l'ethnologue, qui va s'intéresser aux modalités des points de vue humains portés sur ces plantes.

Si l'opinion humaine n'influe guère sur le comportement écologique des plantes, le comportement écologique des plantes peut par contre conditionner l'opinion humaine. Cependant, la manière dont est pensée et aménagée la ville n'induit-elle pas des modifications dans le comportement des plantes ?



Figure 1 : La fumeterre, plante adventice, plante spontanée ou mauvaise herbe ?

Les plantes spontanées en ville ?

Les villes ont longtemps été considérées comme hostiles à la vie. Elles ont suscité un faible intérêt de la part des naturalistes, botanistes, puis des écologues. Cependant, l'étude de la flore qu'on peut y trouver remonte au XVI^e siècle. Les premières connaissances botaniques des milieux urbains reposaient sur des inventaires floristiques très ciblés, portant sur des milieux très spécifiques: les monuments, les murs, les ruines et les décombres. La flore sauvage qu'ils pouvaient y trouver a été appelée « **flore rudérale** », en référence aux sites sur lesquels elle se développe. En effet, le terme « rudérale » vient de rudus, qui signifie « ruines », « décombres ».

Les jardins, les parcs et les cimetières suscitaient aussi la curiosité des naturalistes, mais surtout pour les plantes ornementales exotiques qui y avaient été introduites depuis la découverte du Nouveau Monde par Christophe Colomb. Le premier inventaire botanique de ces lieux est réalisé en Allemagne, par le botaniste Conrad Gessner (1561) Mais seule la flore cultivée intéresse les naturalistes à cette époque, qui délaissent la flore sauvage. Ils s'intéressent surtout aux « curiosités botaniques » rapportées d'Amérique. Il faudra attendre 1986 pour que la flore sauvage des cimetières soit inventoriée par Graf.

L'appréhension de la flore sur la totalité de la ville a été tardive. Au cours des XVIIIe et XIXe siècle, des randonnées naturalistes en périphérie, voire en coeur des villes conduisent à l'élaboration des premières listes de plantes spontanées en ville. Elles donnent lieu à de première herborisations et collections de plantes. Elles vont conduire à la définition de la « **flore urbaine** », qui correspond à la liste des espèces végétales présentes dans un lieu donné. C'est à Londres qu'est élaboré le premier **atlas de la flore des villes, en 1983, par Burton.**



Figure 2,3 : Le coquelicot et le bleuet, considérés comme des espèces indigènes, sont en fait des archéophytes qui ont été introduites en Europe avant 1500.

Les sites bombardés vont attirer l'attention des botanistes à la fin du XIXe et au cours du XXe. Ils ont constitué les premiers sites d'observation de la dynamique de la végétation en milieu urbain car ils permettaient de prendre en compte les dynamiques de dispersion de la flore. Ces sites ont favorisé l'observation de la dynamique de recolonisation des plantes des sols nus. Ils ont été comparés à des scènes de colonisation des plantes sur les pentes des volcans. Ces études ont aussi

favorisé l'élaboration d'une terminologie distinguant les plantes selon leur origine: flore native, exotique, introduite... (SUKOPP, 2002).

Depuis la découverte de l'Amérique en 1492, on assiste à un brassage des flores de l'ancien et du nouveau monde. Les botanistes distinguent les espèces introduites avant 1500 en Europe, dites archéophytes, et les espèces néophytes, arrivées après 1500.

Les plantes spontanées en ville n'ont reçu qu'un intérêt sporadique et dispersé jusque dans les années 1970 de la part des écologues. Bien sûr, ils s'intéressaient à la végétation sauvage depuis que cette discipline a vu le jour à la fin du XIXe, mais la ville ne présentait guère d'intérêt pour eux. Les combinaisons d'espèces végétales spontanées étaient considérées comme le fruit du hasard. Les écologues recherchaient plutôt comme objet d'étude des lieux non soumis à l'influence de l'homme et préféraient partir dans les montagnes lointaines. L'étude du milieu urbain n'était alors guère valorisée.



Figure 4 : Végétation des dunes

L'intérêt des écologues pour la végétation en ville va aller grandissant à partir des années 1970 et le développement de la discipline de l'écologie urbaine. L'Unesco va jouer un rôle pionnier dans le développement de cette discipline avec le programme sur l'homme et la biosphère, initié en 1968 et officiellement mis en place en 1971. Il avait pour base d'associer, dans une approche unifiée, les préoccupations de protection de la nature et celles du développement des populations et

des économies locales. Il a encouragé les approches écologiques qui étudient les systèmes urbains comme base pour la planification et l'aménagement urbain. Ces événements ont favorisé une évolution de la perception du patrimoine naturel en milieu urbain. La flore et la végétation spécifiques des villes deviennent des objets dignes d'intérêt pour les écologues et les géographes.

Au cours du XXe siècle, à mesure que l'intérêt pour la flore des villes s'accroît, celle-ci va être décrite de plus en plus finement, sous l'angle de la « **végétation** ». Ce terme possède un sens précis en écologie, il correspond au **regroupement d'une flore spécifique qui compose une formation végétale, caractérisée par la dominance d'un type biologique** (la forêt, la lande...). En 1983, une définition précise est donnée à la **végétation urbaine : l'ensemble des formations végétales spontanées et cultivées des villes.**

Cette végétation urbaine se caractérise par sa forte variabilité spatiale et temporelle, elle est composée d'espèces à large amplitude écologique. Elle se caractérise par sa richesse floristique, comparée à la campagne environnante. La proportion élevée d'espèces exotiques explique pour partie cette richesse, et constitue d'ailleurs son originalité.



Figure 5 : Végétation urbaine (Lille)

De l'écologie de la ville à l'écologie dans la ville

Le terme d' « Ecologie urbaine » est introduit par l'Ecole de Chicago en 1925. Cette école marque le début de l'application des sciences sociales à la ville (sociologie urbaine), et au phénomène urbain. Elle étudie l'homme dans son habitat urbain et applique le vocabulaire des sciences de la vie pour définir les relations sociales et culturelles. Dans cette approche, il n'est pas question de nature.

L'écologie de la ville : Cette approche envisage la ville comme une entité et s'intéresse à ce qui entre et qui sort de ce système urbain (flux d'énergie, d'eau, cycle des nutriments...). Cette approche se réfère au courant sur la recherche sur les écosystèmes et géosystèmes. Chaque ville est modélisée sous forme d'un schéma simple qui permet une évaluation économique. L'homme n'est pas intégré dans le fonctionnement du système, le fonctionnement biologique est également restreint au minimum.

L'écologie dans la ville : Cette approche écologique considère que la ville, comme d'autres écosystèmes, est caractérisée par sa structure et ses fonctions, ce qui inclut des composants biotiques, abiotiques, le recyclage et la conversion de l'énergie et des matériaux. Les écosystèmes urbains ont leur propre organisation spatiale et temporelle. Cela se traduit par des comportements d'espèces, des dynamiques et des communautés très variables, spécifiques à l'environnement urbain.

Le « Paysage urbain » : La ville ne se définit plus comme une unité géographique séparée de son environnement périurbain, on change d'échelle d'organisation. L'appréhension de la végétation urbaine se fait par conséquent à plus large échelle. On emploie plus spécifiquement la notion de « couverture végétale ». Actuellement, les réflexions de la ville portent sur la notion de « biome urbain », notion qui fait appel à une approche spatiale supérieure à celle du paysage urbain.

L'écologie urbaine se politise : l'écologie urbaine doit jouer un rôle dans l'aménagement du territoire. Ceci est lié à la montée en puissance dans les années 90 de l'idée de « développement durable ». Cela a conduit à mieux intégrer la composante environnementale dans les politiques d'aménagement du territoire. Cette approche requiert un élargissement de l'écologie aux disciplines de sciences humaines, afin de mieux comprendre les imbrications entre population humaine et fonctionnement éco-sociosystémique de la ville. L'homme est considéré comme faisant partie intégrante des écosystèmes.

Quand les sciences humaines questionnent les « mauvaises herbes »

Les plantes spontanées ont été soumises au regard des sociologues et des anthropologues qui se sont intéressés aux jardins, dès avant les années 1980. Elles ont notamment été analysées en vertu des caractéristiques de « mauvaise herbe » qui leur étaient le plus souvent prêtées. Cette catégorie ne relève pas des classifications effectuées par les écologues, mais par les usagers, qui font entrer des critères humains. Il ne s'agit pas d'une catégorie de plantes élaborée à partir des caractéristiques des plantes, mais à partir du point de vue humain porté sur elles. « Ça fait des années qu'on en parle, tout le monde sait ce que c'est ! », répond une personne un jour enquêtée.

Cette catégorisation des « mauvaises herbes » n'est pas définitive, mais soumise à évolution. Les plantes sont classées et traitées en fonction de l'utilité et l'intérêt qui leur sont accordés. Certaines plantes aujourd'hui cultivées ont pu être considérées comme de mauvaises herbes, a contrario, nombre de plantes autrefois cultivées ou encouragées pour leurs vertus sont actuellement considérées comme des mauvaises herbes. Il semble bien plus difficile qu'il n'y paraît de définir une fois pour toutes ce qu'est une mauvaise herbe. Mais si on observe le comportement qui leur est réservé, comme le font Méchin et Schaal (1984) dans les jardins ruraux de l'est de la France, on constate que ces plantes peuvent à la fois être encouragées dans les jardins et éliminées parce que considérées comme de la saleté. Leurs informateurs se réfèrent au « parasitisme » de ces herbes, et ils n'hésitent pas à les limiter dans l'espace du jardin, mais sans les éliminer totalement, voire parfois en les introduisant si elles n'y sont pas présentes, ce qui aboutit à une forme de sélection de ces mauvaises herbes. Ils relèvent une distinction effectuée par les habitants entre les plantes adventices qui ne requièrent qu'un traitement individuel, et celles qui nécessitent une prise en compte collective, comme le chardon.

Les espèces invasives, des mauvaises herbes qui nécessitent une prise en compte collective ?

Les différents gestionnaires s'occupent individuellement des mauvaises herbes qui poussent dans les espaces dont ils ont la charge. Mais en est-il de même des espèces invasives ? Leur dissémination parfois rapide par delà les frontières territoriales induit dans certains cas une coordination entre gestionnaires pour parvenir à maîtriser l'espèce en question.

La présence ou l'absence de mauvaises herbes dans les jardins manifeste les caractéristiques du jardin et les valeurs qui guident leur réalisation. La présence de lignes de plantes bien alignées, nettes de toute plante indésirable signe les caractéristiques d'un beau jardin ouvrier ou d'un beau jardin ornemental, parce que bien entretenu. Le jardin permet de tracer les frontières entre le sauvage et le domestique, entre la culture et la nature, nous explique Françoise Dubost (1999). Dans la tradition occidentale, et notamment en France, les jardins se sont développés selon ce schéma, où les dimensions d'ordre, opposé au désordre, tiennent une place importante. Les études menées sur la pelouse américaine mettent en évidence les nécessités d'ordre et de propreté de ces espaces. Ils sont analysés sous l'angle des valeurs morales dont ils sont porteurs, articulées autour des obligations d'ordre et de propreté. Leur présence signe l'appartenance à la communauté tandis que leur absence, qui peut se signaler par la présence de plantes adventices, en manifeste l'exclusion ((JERMYN, 2009). Ces jardins nets de toute plante adventice sont aussi porteurs de valeurs laborieuses. Certains chercheurs n'hésitent pas à comparer les jardiniers à des « ouvriers du gazon ».

La végétation urbaine et les sociologues

La végétation urbaine a attiré le regard des sociologues à partir des années 1980. Ils se questionnaient sur les demandes de nature en ville émanant de la part des citadins, et les représentations dont cette nature est l'objet. Leurs interrogations portaient aussi sur le rôle de la végétation dans la construction de la ville. Paradoxalement, les premières études s'intéressaient plus à la végétation horticole plantée par l'homme qu'à la végétation spontanée.



Figure 6,7 : Végétation dans la ville nouvelle de Torcy

Il ressort des travaux menés que pour qu'une ville puisse être définie comme ville, il lui faut bien d'autres choses que du minéral et des humains, et que les végétaux sont nécessaires. Le cas des villes nouvelles, créées dans les années 1960, illustre bien ce processus.

Les aménageurs y ont planté des arbres pour leur donner un caractère incontestable de ville. Les plantations humaines, le « vert », servent à dessiner la ville, observent Peraldi (1985) et Gontier (1993). Mais il ne s'agit pas de n'importe quel « vert », exclusivement de la flore horticole plantée de main humaine, qui accompagne l'aménagement des villes depuis que le baron Haussman a implanté des jardins publics, des promenades et des squares dans les villes aménagées au XIXe siècle sous Napoléon III. Il va certes favoriser la « nature » dans les villes, mais d'un genre très particulier, qui doit se conformer à des règles strictes : discipline des haies, des pelouses et des massifs à fleurs. Cette nature très policée des squares ordonne autant les végétaux que les humains. Il s'agit en effet dans ces lieux de domestiquer autant les végétaux que les comportements humains (Limido, 2002)

Cette nature est très policée et domestiquée, et la végétation spontanée n'y a guère sa place. En effet, si la végétation horticole donne du sens à la ville, la végétation spontanée nuit à la lisibilité de l'espace urbain. Il apparaît donc préférable aux yeux des gestionnaires d'éliminer ces éléments jugés indésirables.



Figure 8 - Nature et comportements policés au square

Figure 9 - Une « forme » de « nature » en ville (Lille)

Les études sociologiques menées sur la végétation urbaine, horticole, sont liées au développement des problématiques liées à la « ville durable », en lien avec les thématiques de la nature, du bien-être, de l'environnement, qui prennent une place grandissante dans les discours et la littérature technique ou la presse locale. Les expressions de « plan vert », « trame verte », « charte d'environnement », « coulée verte », qui apparaissent dans les documents d'urbanisme témoignent de l'intérêt croissant accordé à la nature et au végétal dans la ville (CALLENGE, 2003).

Mais on s'aperçoit que cette demande de nature en ville, présente et bien réelle, est entachée de contradictions. Les citoyens demandent de la nature, certes, mais pas n'importe quelle nature, plutôt une nature domestiquée que la nature « sauvage » qui se manifeste à travers les plantes spontanées, les oiseaux ou les blattes ! Cette perception négative est accentuée par la méconnaissance que les citoyens ont de cette nature, que certains spécialistes interprètent comme une rupture forte avec la nature. La géographe Nicole Mathieu (2000) observe que la culture urbaine de la nature semble se caractériser par la difficulté à désigner comme fait de nature le vivant et le naturel qui sont présents dans le milieu urbain. Cette nature peut susciter un certain nombre de craintes et de peurs, notamment la perte du contrôle. Une condition à son acceptation réside aussi dans l'absence de fientes et d'épines, souligne l'écologue Philippe Clergeau (1995).

Les premiers textes relatifs aux plantes spontanées en ville remontent en France à la fin des années 1980. En suivant les pas du botaniste Paul Jovet, Bernadette Lizet

(1989) se questionne sur le statut des herbes folles dans la ville de Paris. Celles-ci sont mises sur le devant de la scène lors d'un colloque organisé au Muséum d'histoire naturelle en 1996 « Inventaires naturalistes dans la ville », pour le centenaire de la naissance de Paul Jovet, et qui a fait l'objet d'une publication (Lizet et al, 1997). Mais il faut vraiment attendre le début des années 2000 pour que différentes enquêtes soient menées sur la perception de la végétation spontanée en ville. Pendant ce temps, Bernadette Lizet (2008) continue de cheminer dans les rues de Paris, et d'observer végétation spontanée et cultivée dans le quartier de Bercy en se questionnant sur les caractéristiques d'une ethnobotanique urbaine.

Qui est Paul Jovet ?

Paul Jovet (1896-1991), né à Paris, était instituteur. Parallèlement à son activité d'instituteur, il va passer une licence ès-sciences et fréquenter le laboratoire de biologie végétale de Fontainebleau, où il va suivre les travaux de Gaston Bonnier. Travaillant en milieu urbain et ne disposant que de moyens modestes, il va s'attacher à connaître la flore des sites qu'il fréquentait quotidiennement. Il entre officiellement au Muséum en octobre 1933.

Les inventaires qu'il réalise feront référence dans le domaine de la botanique. JOVET s'intéresse aux localités périphériques proches mais aussi aux communes de l'ancien département de la Seine. Il fait un véritable suivi de la flore et de nombreuses observations et commentaires sur le comportement des adventices. Il fait également de l'herborisation au nord-est de Paris, zone accessible par le chemin de fer et publiera dans le bulletin de la Société Botanique de France « Quelques plantes du Valois ». L'herbier de JOVET recense 15 000 spécimens et 60 000 échantillons. Il fait référence dans un premier temps aux terrains occupés ou récemment abandonnés par l'industrialisation, les décharges, les terrains libres d'occupation et susceptibles d'accueillir les friches, puis les terrains maraîchers, les ouvrages d'art militaires et les lieux de fortification, les voies de communication (bords de rivières et de canaux, les rues) et les installations liées au chemin de fer. En 1940, il observe la ville densément bâtie

Modèle horticole et risque au jardin

L'intérêt croissant pour ce qui est considéré comme un patrimoine naturel est aussi lié à des interrogations grandissantes sur les impacts des méthodes de jardinage sur l'environnement, notamment du fait de l'utilisation de produits phytosanitaires. Le « modèle horticole », qui s'est mis en place à partir du milieu du XIXe siècle, va continuer à se diffuser dans les espaces urbains, avec une exigence croissante de « propreté », « d'ordre », et s'accroître avec le développement des techniques d'entretien dans les années soixante (tondeuses, désherbants,...). Dès la décennie suivante, certains ingénieurs horticoles s'inquiètent des impacts négatifs générés par les méthodes d'entretien des jardins et des espaces urbains (ALLAIN, 1999). Les prémices d'une remise en cause du modèle horticole voient le jour, débouchant à partir des années 1980 sur la mise en place de nouvelles techniques de gestion, basées sur une approche différenciée et la limitation des produits de traitements, notamment les herbicides. L'adoption de ces techniques va s'accroître durant les années 2000, dans les espaces verts et les espaces de voirie. La mise en place de ces nouvelles formes de jardinage induit le développement de la végétation spontanée en ville, ce qui peut susciter des incompréhensions de la part des citoyens, habitués à d'autres modalités d'aménagement, et notamment à des espaces « propres », c'est à dire débarrassés de ce qu'ils considèrent être des « mauvaises herbes ».

Afin de prendre en compte ces contestations de la part de citoyens habitués à voir les espaces urbains dénués de plantes adventices, les gestionnaires souhaitant appliquer ces méthodes ont dû sortir d'une réflexion strictement technique pour s'interroger sur les ressorts de la perception de ces plantes par les habitants. L'appel à des sociologues pour aborder ces questions s'effectue à partir du moment où le questionnement à propos des plantes spontanées en ville évolue: non plus, « **comment faut-il désherber** », mais « **pourquoi faut-il désherber ?** ». Répondre à la première question mobilise une dimension technique (par quelle technique remplacer le désherbage chimique ?), tandis que la seconde engage une prise en compte des facteurs sociaux et culturels qui interviennent dans la nécessité perçue d'éliminer les plantes spontanées (qu'est-ce qui nous pousse à souhaiter des espaces sans plantes adventices ?) L'objectif affiché par les

gestionnaires qui font appel à des sociologues est de comprendre les facteurs qui peuvent contribuer à ce que les citoyens aient une plus grande tolérance envers la végétation spontanée. Gaëlle Aggeri (2004) constate cependant que la mobilisation des sciences humaines et sociales sur ces questions, encore en 2004, est relativement rare. La gestion différenciée tend à rester aux mains des écologues, des ingénieurs et des paysagistes. Ce n'est que depuis très récemment que les sociologues se sont appropriés ces problématiques. Par exemple, un programme est actuellement en cours sur la friche, un autre sur les pieds d'arbres jardinés des villes. Les sociologues et psychosociologues tournent aussi leur regard vers les services des espaces verts afin d'observer les ressorts et les conditions de changement de pratiques parmi les jardiniers. Conserver les plantes spontanées bouscule en effet les pratiques et cultures professionnelles des jardiniers mais aussi des agents de la propreté.

Ces recherches ont été principalement initiées suite à la demande de collectivités souhaitant modifier leurs modalités de gestion des espaces urbains. Elles s'inscrivent essentiellement dans un cadre de recherche action.

2. QUAND LES SPÉCIALISTES ENQUÊTENT

On va s'attacher dans cette partie à présenter quelques travaux réalisés sur les plantes spontanées, à la fois par des écologues et des sociologues, et à préciser les questions posées, les concepts utilisés, et les réponses produites.

L'écologie urbaine

Dans cette partie, on va chercher à comprendre à quel type de végétation correspond la végétation spontanée en ville, et présenter les différentes approches scientifiques qui se sont développées en France au cours des dix dernières années.

La flore **spontanée** se distingue de la végétation qui est plantée par l'homme. Ces plantes sont constituées pour partie de plantes indigènes. Mais la flore spontanée des villes se caractérise par la présence de plantes exotiques en quantité non négligeable. Certaines d'entre elles, « échappées » des cultures, trouvent en milieu urbain des terrains à coloniser. Une partie de ces « échappées » sont considérées comme des plantes exotiques envahissantes : la grande Berce du Caucase, le budléia, l'ambroisie...

La ville offre à ces plantes une mosaïque complexe de biotopes très variés. On peut distinguer :

- les micro-habitats, inférieur à un m² : fentes entre les pavés, surfaces laissées libres au pied des arbres, murs (qui font office de falaise), toits, pieds de murs...)



Figure 10 et 11 - Pied d'arbre et vieux mur, deux exemples de micro-habitat

- les macro-habitats, pouvant aller du m² au km² : jardins privés ou publics, parcs et de cimetières, boisements, berges de ruisseaux, décharges, terrains à l'abandon...



Figure 12- Un exemple de macro-habitat : un parc géré en prairie de fauche (Lille)

Les espèces végétales qui composent la flore urbaine présentent certaines caractéristiques :

- elles ont de fortes capacités reproductrices. Elles peuvent être capables de produire une grande quantité de graines qui se disséminent facilement, elles ont une reproduction rapide.
- elles présentent une forte tolérance aux perturbations telles que le piétinement.
- Ce sont surtout des espèces nitrophiles, qui affectionnent les sols riches en espèces nutritives, et notamment l'azote. Cette prédominance est en partie liée à la nitrification des sols urbains par la pollution atmosphérique.
- Les écologues comme Mc Kinney (2006) ont observé un processus d'homogénéisation des flores spontanées dans des villes de région différentes. À une large échelle, la répétitivité des structures urbaines d'une ville à l'autre induit une forte similarité floristique.

L'écologie des communautés végétales se penche :

✧ Sur les boisements urbains

L'écologie est composée de différents supports théoriques. L'un d'eux, l'écologie des communautés, se donne pour objet de décrire comment se répartissent les espèces dans le milieu étudié et les différents arrangements qui en résultent. Les écologues vont analyser les différents facteurs qui conditionnent la répartition des plantes et leur abondance.

Jeanne Vallet (2009) montre que la composition et la structure des communautés végétales des espaces boisés changent de manière importante en fonction du gradient d'urbanisation, du fait de l'évolution des caractéristiques locales. Un plus grand nombre d'espèces exotiques se développent à mesure qu'on se rapproche de la ville, mais la végétation indigène reste prédominante.

✧ Sur les communautés végétales dans les friches

Audrey Muratet (2006) s'est intéressée aux communautés végétales urbaines des friches dans le département des Hauts de Seine. L'intérêt floristique des friches dépend largement de la structure urbaine voisine. La richesse en espèce semble dépendre de la dimension de la friche. Elle n'a pas observé d'impacts négatifs sur la diversité floristique des communautés végétales urbaines. Ces observations sont effectuées suite à l'étude de trois espèces exotiques envahissantes : la renouée du Japon, l'ailante et le solidage du Canada.

✧ Sur les bords de routes

Les travaux de Jessica Boulanger (2005) portent sur la diversité floristique des bords de route en zone rurale urbanisée. Ils étudient l'influence des différents types de milieux adjacents tels que les jardins, les friches ou les cultures, sur la composition floristique.

Deux routes départementales ont été observées, dans le sud de la France, dans la commune de Lauris (84). La végétation y est très hétérogène, autant d'un point de vue quantitatif que qualitatif. La flore en place ne résulte pas directement de l'influence du milieu adjacent. Sa composition est liée aux caractéristiques locales des routes, telles que leur topographie, et les pratiques de gestion dont elles font l'objet.

✧ Sur les espèces

L'écologie de la végétation spontanée peut être observée au niveau d'une espèce, en étudiant les mécanismes qui règlent la régulation des effectifs d'une population donnée, et l'influence jouée par les contraintes de l'environnement sur l'évolution des organismes.

Crepis sancta, une asteracée, souvent présente en populations fragmentée au pied des arbres, a été analysée. La dispersion de cette espèce est-elle locale et limitée ou bien y a-t-il une dispersion externe ? Les écologues du CEFV de Montpellier (DORNIER, 2009; CHEPTOU et al., 2008) se sont rendus compte que de nombreuses graines présentes sur les sites étudiés ne provenaient pas de la reproduction locale, mais d'une banque de graine dont les caractéristiques et le rôle restent à étudier.



Figure 13- *Crepis sancta*

✧ Sur les espèces invasives

Certaines espèces exotiques qui se naturalisent posent problème aux gestionnaires des villes, du fait de leur tendance à proliférer. Le fait de laisser des espaces en gestion moins intense peut accentuer les craintes liées à ces plantes. Cependant, un espace géré d'une manière plus naturelle favorise la constitution d'un milieu qui est moins perméable aux espèces susceptibles de créer des perturbations.



Photo 14 et 15 - *Buddleja davidii* et *Cortaderia selloana*, deux espèces invasives

La sociologie et l'ethnologie

Les observations réalisées dans des espaces cultivés ou des jardins sont applicables au milieu urbain. En ville, les plantes spontanées sont perçues en lien avec les modalités de classification des espaces et des différents types de végétaux, avec les représentations dont l'espace urbain est l'objet, mais aussi en lien avec les pratiques de gestion et d'entretien, et les représentations de la nature de la part des citadins.

Quelques études ont à ce jour été menées en France sur les plantes spontanées dans l'espace public urbain. En 2001, la ville de Rennes a commandé une étude sociologique sur la perception des plantes spontanées en milieu urbain, en lien avec la mise en place d'une démarche « zéro phyto », et le projet de ne plus utiliser de désherbants. Cette étude a été réalisée par le bureau d'études Idea-Recherches (MENOZZI, 2007) selon une méthode qualitative, et portait sur un échantillon d'une trentaine d'habitants et sur l'analyse des pratiques des jardiniers et agents de la propreté du quartier analysé

En 2004, une enquête sur la perception des adventices en milieu urbain a été commandée par le Service de Protection des Végétaux, et réalisée par Chauvel auprès d'un échantillon de 215 passants. Cette enquête s'inscrivait dans une étude sur l'utilisation raisonnée des pesticides. Différentes enquêtes ont été menées auprès des services espaces verts, afin d'étudier les freins au changement parmi les équipes de jardiniers ou d'agents de propreté, à Nantes, dans différentes villes bretonnes, et à Montpellier.

Deux types d'enquêtes sur la perception de la végétation spontanée :

Une approche qualitative (Idea-recherches / Menozzi) : une analyse basée sur des investigations qualitatives auprès d'un échantillon de la population du quartier concerné, l'observation des pratiques des jardiniers et des agents de la voirie. Une telle approche, basée sur de l'observation et des entretiens semi-directifs, permet d'appréhender les logiques et rationalités à l'œuvre et de comprendre les modalités de perception des plantes spontanées. Elle permet aussi d'analyser les représentations dont ces plantes font l'objet, en lien avec celles liées à la ville et la nature. Inconvénient : une telle approche ne permet pas de disposer d'information sur la fréquence des diverses modalités de représentations recueillies.

Une enquête quantitative (Chauvel) : une approche statistique, sur la base d'un échantillon de 215 personnes enquêtées dans la rue. Elles étaient interrogées sur la définition qu'elles donnent aux mauvaises herbes, la hiérarchisation des nuisances esthétiques urbaines (mauvaises herbes, déchets au sol, détérioration du mobilier urbain...), la hiérarchisation des risques urbains (dont les risques d'intoxication avec des végétaux), ainsi que celle des nuisances associées aux « mauvaises herbes ». Le choix du questionnaire et de questions fermées imposent un cadre de réponses aux personnes interrogées, qui peut induire les réponses données.

❖ De la saleté

Les plantes spontanées sont le plus souvent envisagées en milieu urbain comme étant de la saleté, des mauvaises herbes, c'est à dire des plantes qui ne sont pas à leur place. De ce point de vue, elles nuisent aux qualités attendues de la ville, l'ordre et la propreté, et doivent donc être nettoyées.

Parmi les personnes interrogées par Chauvel (2004), parmi un choix de réponses à une question fermée, un tiers considère qu'une mauvaise herbe est une plante qui n'est pas à sa place, environ un tiers considère que c'est une plante qui cause des nuisances, près du quart considère qu'il n'y a pas de mauvaise herbe. Cependant, le choix de questions fermées peut induire les réponses données.

Ces mauvaises herbes font partie des saletés urbaines les mieux tolérées, comme, d'une manière générale, les nuisances d'origine naturelle (branches mortes sur végétaux, feuilles mortes au sol). Il est accordé aux mauvaises herbes le même rôle de réservoir de nuisibles que les végétaux horticoles. Les nuisances qui paraissent les plus importantes sont celles liées à la santé (allergies, toxicité). Le public enquêté par Chauvel tend à accorder moins d'importance aux nuisances esthétiques causées par les mauvaises herbes qu'à celles causées par d'autres éléments (déchets au sol, détérioration du mobilier urbain, déjections animales, graffitis sur les murs, chewing-gum collé au sol). Il constate que les répondants qui acceptent la présence de ces plantes ne font pas référence aux nuisances ni à l'aspect esthétique. Lors de cette enquête, la majorité des personnes interrogées a répondu qu'elle est prête à accepter un taux d'enherbement plus important pour réduire les pesticides.

✧ La représentation de la nature et du milieu naturel

Les mauvaises herbes sont envisagées comme de la saleté par une partie des citoyens, ce qui les exclut par là même de ce qui relève du domaine de la nature. De plus, la présence de ces plantes peut faire surgir des craintes liées à la peur de la nature et à la perte de maîtrise de cette végétation : peur des serpents ou autres vermines cachées, risque de perdre le contrôle de cette végétation « naturelle ». Même les personnes qui acceptent cette végétation mentionnent ce risque et la nécessité que leur aspect sauvage soit soumis à une forme de socialisation par l'action de l'homme, afin que cette végétation soit quand même « contrôlée » (MENOZZI, 2007).

Les enquêtes réalisées dans la ville de Rennes tendent à confirmer le fait que les représentations des plantes spontanées sont liées aux catégories socioprofessionnelles, telles que l'âge, la profession. Les personnes les plus âgées et les catégories populaires sont les plus sensibles à l'élimination des plantes adventices pour conserver ordre et propreté dans les espaces. Mais une autre hypothèse est intéressante à explorer, la corrélation entre perception des adventices et perception des éléments du milieu naturel. La perception de ces plantes semble nettement plus positive quand elles sont envisagées comme quelque chose de naturel, dans le sens d'opposé à artificiel, et qui tendrait à répondre à la demande de nature

en ville. Dans l'enquête de Chauvel, les personnes qui trouvent le terme de mauvaise herbe inapproprié sont davantage disposées à accepter cette flore, pour des motifs liés au respect de la nature et à la sauvegarde de la biodiversité végétale, pour la présence de « campagne en ville », pour la limitation des pollutions.

Une tolérance envers les plantes spontanées, voire leur encouragement, est liée à la perception d'une nature comme amicale, et non pas hostile, ou pouvant être dangereuse ou s'avérant problématique du fait d'une peur d'une perte de maîtrise.

Des enquêtes ont été réalisées dans les parcs d'Angers par Audrey Payet (2004) sur la perception de la biodiversité en lien avec leur fréquentation. Les zones de bois et de forêts sont les zones de végétation souhaitées en priorité par les répondants (41 %), 20% demandent des parterres, 17% de la pelouse, et seulement 15% de la végétation herbacée spontanée. Le calme et l'aspect naturel du parc sont les deux éléments qui attirent le plus les usagers, vient ensuite la proximité. En croisant analyses écologique et sociologique, les résultats ont montré une corrélation entre attrait des parcs sur lesquels portaient les enquêtes et richesse en biodiversité. Les parcs jugés les plus attractifs semblent être ceux où il y a une plus grande diversité écologique, mais sans que l'enquête ne permette de mettre clairement en relief cette corrélation. Selon les personnes enquêtées, les « formes de nature » présentes en ville qui sont citées, hormis les parcs urbains, sont avant tout les jardins privés et les balcons, puis les arbres d'alignement, les parterres de fleurs et les massifs, la végétation spontanée recueillant moins de 6% de réponses. Les « formes de nature » identifiées en ville sont essentiellement la végétation plantée par l'homme.

Les négociations autour d'un terrain vague, enclos à Paris, telles que les a observées Bernadette Lizet, avaient pour objet d'organiser en ce lieu un jardin autour du thème de la friche, en conservant notamment les espèces spontanées initialement présentes. Au final, la déclinaison de ce thème a abouti à la valorisation d'une « nature sauvage »... très socialisée, et le remplacement de la végétation spontanée par des végétaux du commerce leur ressemblant. Comme le constate l'auteure, « Dans ses savoir-faire, ses valeurs et ses représentations, la culture de référence pour fabriquer ce jardin « de friche » est restée celle du « propre ». » (LIZET, 2010).

✧ La notion de lieu

L'identification des plantes spontanées urbaines à des « mauvaises herbes » tient pour une bonne part à l'idée de place. On peut identifier les lieux de la ville où les plantes spontanées sont considérées comme n'étant pas à leur place : le long des trottoirs et de la voirie, au pied des arbres, le long des haies, dans les pelouses et les massifs, dans les terrains vagues et les friches, dans les boisements.

Non à leur place dans les espaces organisés selon le type horticole, elles peuvent acquérir un autre statut dans un aménagement plus écologique ou en gestion différenciée : source de biodiversité, habitats propices à la faune etc... Mais si le point de vue porté sur ces plantes peut changer dans certaines catégories d'espaces, qu'en est-il de la perception de leur présence dans les espaces de voirie ?

La notion de distance joue un rôle important dans la perception de ces plantes. Plus les plantes sont proches du lieu d'habitat, moins elles semblent tolérées. Si pour des habitants rennais situés à distance d'une voie de chemin de fer le long de laquelle sont présentes de hautes herbes jaunies, ces plantes sont représentatives d'un « bout de campagne », de « nature », les riverains les assimilent à de la saleté avec la perception d'un risque lié à la potentielle présence de « vermine ». Chauvel observe que le public a tendance à être plus tolérant envers la présence d'adventices lorsqu'il ne se trouve pas dans son environnement familier, tel que son quartier de résidence. Cette observation est corrélée aux rapports de vie et d'usage que l'usager entretient avec le site. En lien avec cette observation, il note la faible attention que les touristes apportent à la présence de plantes spontanées dans les villes qu'ils visitent, dans la mesure où cela n'altère pas leur cadre de vie habituel.

✧ Les plantes spontanées, acteurs politiques

Il est intéressant de se rappeler de l'origine étymologique du mot « zizanie », qui signifie « mauvaise herbe, ivraie » (Le petit Robert). Il est vrai que la présence de mauvaises herbes dans les pelouses des lotissements peut provoquer des conflits entre voisin à propos de la norme de présentation du quartier. Il en est de même à l'échelle de la ville.

En étudiant les pelouses résidentielles aux Etats-Unis, le sociologue Jermynn

constate, dans les jardins privés, une opposition entre des choses qui sont acceptables dans l'espace domestique et des choses qui ne le sont pas (un tapis de pelouse net est bon, une collection désordonnée d'herbes ne l'est pas). Les pelouses résidentielles ont pour objet d'ordonner les espaces publics, les vies privées et la reproduction sociale. Les manières de jardiner sont de ce point de vue profondément politique. On peut effectuer les mêmes constats s'agissant des espaces verts et des espaces de voirie publics.

Dans l'esprit des citoyens, la manière dont les collectivités locales entretiennent les espaces témoigne de l'attention qu'elles leur portent. Dans un modèle de gestion horticole, la présence de plantes spontanées témoigne d'un manque d'attention des politiques envers les citoyens. La présence de plantes spontanées dans certains quartiers est interprétée par les habitants comme un défaut de prise en compte de leur existence de la part de la municipalité. Dans une telle perspective, désherber les espaces manifeste une « bonne gestion » de la ville, par une mise en ordre et en propre de cet espace. Ces espaces publics sont porteurs de valeurs morales. L'abandon et le laisser aller (ou plutôt, l'idée d'abandon et de laisser aller ?) mettent en cause les valeurs prônées et ne semblent être acceptés par personne.

✧ Des caractéristiques des plantes

La perception des plantes spontanées dépend aussi de leurs caractéristiques. Ici, la dimension des plantes (leur taille), la présence ou non de fleur, la couleur, l'appartenance à un ensemble de plantes emblématiques (comme le coquelicot) peuvent renforcer ou atténuer leur perception positive ou négative. Przetak (2005) montre que pour les personnes du service des espaces verts, les critères d'appréciation et de catégorisation des plantes s'organisent à partir de la fleur, la taille de la plante, le port / le volume.

Les plantes spontanées sont souvent peu appréciées du fait de leur caractère jugé peu esthétique, au regard d'un certain nombre de critères : végétaux ordonnés dans l'espace, voulus par l'homme, souvent installés avec des notions de symétries, dans des espaces très délimités.

Considérer cette végétation spontanée comme un élément de patrimoine et de

biodiversité renouvelle le regard qu'on porte sur elles : elles procurent un intérêt esthétique, engageant la subjectivité des usagers des espaces. **Cela amène à se demander dans quelle mesure les plantes spontanées peuvent participer à l'esthétisation de l'espace public ?** Cela induit de ne pas considérer que les plantes horticoles sont les seules garantes du paysage végétal de la ville, et que les plantes spontanées peuvent aussi avoir un intérêt esthétique et paysager.

Cette approche induit aussi de renouveler la manière d'appréhender la question des mauvaises herbes en ville d'un point de vue ethnobotanique et anthropologique. Différentes enquêtes menées sur la perception des espaces naturels ou de la biodiversité fournissent des pistes méthodologiques à explorer.

Influence des croyances et comportements passés sur la perception des mesures de restauration d'une rivière (SCHAICH, 2009)

Dans l'étude menée sur la perception des rives alluviales d'une rivière du Luxembourg dans le cadre d'un projet de restauration, les résultats montrent que les croyances et les comportements passés expliquent mieux l'adhésion des personnes à la restauration des écosystèmes que les caractéristiques sociodémographiques.

Influence de la diversité floristique sur les perceptions sociales et l'appréciation des prairies (LINDEMANN-MATTHIES et al. 2010)

Ce travail étudie l'influence de la diversité en plantes sur la perception des gens et sur l'appréciation esthétique qu'ils en ont. C'est une approche expérimentale qui permet de tester la notion de diversité en mixant des assemblages de plantes. L'idée ici est de soumettre au public différentes combinaisons végétales, où la richesse en espèces et la régularité dans la distribution de leur abondance varient (ce que les écologues dénomment « équitabilité », c'est-à-dire la régularité de la distribution de l'abondance des espèces végétales). L'enquête doit estimer la richesse en plante et donner son appréciation des milieux composites en fonction de leur attractivité. Ce travail est combiné à une étude à plus grande échelle sur le terrain, devant des prairies naturelles. Les résultats montrent que les gens sont capables de détecter des milieux plus ou moins riches mais, en général, ils surestiment la richesse quand elle est basse et la sous-estiment quand elle est élevée.

L'appréciation esthétique augmente avec la richesse spécifique. Les communautés d'espèces sont appréciées quand la régularité est élevée. La diversité végétale est attrayante pour les citoyens.

Sur le plan méthodologique, le croisement disciplinaire est intéressant : la perception du public est traduite en un système de codage hiérarchisé. Cet indice permet de travailler avec les valeurs écologiques de richesse et d'équitabilité.

Les appréciations esthétiques les plus positives des milieux riches en espèces étaient principalement dues à la diversité elle-même, non à la présence d'espèces particulières. Mais la présence de certaines de ces espèces explique certaines variations dans l'appréciation esthétique des communautés expérimentales.

La perception de la richesse spécifique a une forte influence sur l'appréciation esthétique des communautés végétales, plus que la richesse spécifique objective.

3. CHANGEMENT DE NORMES ET DE REGARDS

L'intégration des plantes spontanées dans la ville nécessite de modifier les modalités de gestion des espaces, mais aussi de changer le regard porté sur les paysages urbains et d'élaborer d'autres projets les concernant. C'est parce que des ingénieurs et des scientifiques ont modifié leur regard sur les espaces qu'ils ont été amenés à préconiser d'autres manières de faire; les plantes spontanées sont progressivement envisagées comme patrimoine naturel et non plus comme indésirables, tout au moins chez les spécialistes. Przetak (2005) prend l'exemple de la mise en place de la gestion différenciée pour montrer que l'intégration des plantes spontanées implique de définir d'autres objectifs pour les espaces, et de passer de « vouloir entretenu » à « vouloir faire naturel ». Il constate auprès des jardiniers enquêtés que la végétation spontanée est acceptée dans le cadre d'un projet précis, qu'il soit politique ou paysager, et dans des lieux donnés.

L'expérience d'une prairie de fauche à Quimper (Menozi, étude non publiée)

Une partie de cet espace vert a été dédié à l'installation d'une prairie de fauche. La première année, les plantes n'ont pas été tondues. À la fin de l'été, on pouvait observer à cet endroit de grandes tiges de rumex brunies par la chaleur, de l'herbe haute...

Ce lieu est difficilement lisible pour les usagers du parc. Une partie des personnes enquêtées pensait de prime abord à un défaut d'entretien de la part de la ville. Si un panneau d'information avait bien été placé devant cette place expérimentale, il n'était guère visible. Une fois expliquée la démarche aux personnes qui le demandaient, il fut répondu que dans ces cas là, ce genre d'expérience était intéressant si on mettait des espèces comme les coquelicots. Ce type de réponse renseigne sur deux aspects de la relation homme- plante en milieu urbain : la méconnaissance des plantes et de leurs milieux de vie, un coquelicot ne pouvant pousser dans ce type de milieu, le fait que le coquelicot devient une plante emblématique d'une nature appréciée voire recherchée.

Mais par quels processus les contenus des catégories du propre et du sale sont-ils définis ? Envisager la présence de plantes spontanées comme relevant de la préservation de la biodiversité ou de l'environnement naturel induit une reconfiguration des catégories politiques organisées autour de l'ordre et de la propreté. Le contenu de ces catégories commence à se modifier, sous l'impulsion des collectivités locales qui s'orientent vers d'autres modalités de gestion des espaces. **Cela revient de leur part à redéfinir ce qui est acceptable comme étant propre, ou comme une image du devoir social observé. La prise en compte du risque associé à l'usage de pesticides et aux menaces qui pèsent sur la biodiversité se trouve mise en concurrence avec l'impératif d'un ordre horticole net dans les villes.**

L'acceptation de la flore spontanée est corrélée à une certaine valorisation de la biodiversité, comme élément de patrimoine naturel présent en ville. Cet intérêt nouveau porté aux plantes spontanées est cependant très lié à la question des risques liés à l'utilisation de produits pesticides, notamment les désherbants chimiques.

Le risque du propre

Innovation technologique issue de la société industrielle, les produits phytosanitaires de synthèse ont été largement mobilisés par les collectivités locales durant la deuxième moitié du XXème siècle pour l'entretien des espaces publics et l'éradication de la « nature sauvage » dans la ville. Or, depuis quelques années voire décennies, alors qu'aucun règlement spécifique ne les y ont contraintes, de nombreuses communes ont engagé, avec succès ou non, des démarches pour réformer leurs pratiques d'entretien, permettant de minimiser le recours à la chimie. Ces démarches volontaristes d'innovation sont apparues dans différents contextes, essentiellement motivées par la volonté des élus « environnement-cadre de vie » et des services techniques « espaces verts » de maîtriser un risque environnemental et/ou sanitaire : actions partenariales à l'échelle des territoires de l'eau ; actions de formation « santé-sécurité » ; implication dans une démarche de développement durable de la collectivité (agenda 21). Face à ces nouvelles

menaces, il devient en effet nécessaire de « réfléchir » les fondements même de la société industrielle en les reconsidérant à partir des risques engendrés, qui la menacent à son tour. C'est le cadre qu'Ulrich BECK (2001) propose dans la *Société du risque* en définissant la « modernisation réflexive ». Cette notion de risque a fait fortune dans le domaine des pollutions diffuses et de la prévention sanitaire. Les politiques publiques s'en sont largement emparées en instrumentalisant les territoires de l'eau notamment : on parle de « scènes locales de risque ».

Les préoccupations environnementales, mais aussi pour la santé des citoyens sont à l'origine d'interrogations sur les effets liés à l'utilisation des pesticides. D'après le baromètre IRSN 2009, 64% des français considèrent le risque lié aux pesticides comme élevé; une sensibilité élevée qui ne doit pas masquer les disparités notables qu'on peut observer selon les situations.

Ces produits phytosanitaires sont l'objet de gros enjeux, notamment au niveau de l'agriculture. Les collectivités locales contribuent aussi largement à l'utilisation de ces produits pour entretenir leurs espaces. Depuis une dizaine d'années, certaines collectivités s'inquiètent des taux de dés herbants retrouvés dans les cours d'eau à l'aval des communes. Au niveau de la ville de Rennes, c'est le service « Hygiène et santé », en partenariat avec le service des jardins, qui a initiée l'opération « zéro phyto ». Les inquiétudes relatives à la qualité de l'eau ont joué le rôle de levier.

Favoriser l'environnement et la biodiversité, limiter les risques qui pèsent sur cette dernière n'ont pas été des leviers d'action majeurs dans la mise en place de dynamique de limitation de ces produits. C'est ce qui ressort de l'étude réalisée par Sébastien Léonard sur les « scènes locales du risque », en Poitou-Charentes.

Sur 83 communes enquêtées :

- 62 des interviewés sont apparus sensibilisés aux risques liés aux pesticides, dont 19 qui s'avouent « très préoccupés »,
- 50 se sont montrés sensibles mais le problème leur paraît lointain, et ne pas relever de leur ressort,
- 14 ne perçoivent pas directement de risque, et prennent une posture défensive en faveur de ces produits.

Il montre comment les scènes locales du risque se mettent progressivement en

place, à partir d'un affichage du risque par un acteur donné. Les approches « santé-sécurité », qui renvoient aux propres pratiques des publics visés, se sont montrées efficaces pour faire évoluer les comportements individuels de certains publics, ce qui n'est pas forcément le cas avec un argumentaire environnemental. Cette perception du risque par les acteurs est fortement liée aux influences sociales et culturelles, à la manière de concevoir le savoir, la nature, le corps.

CONCLUSION

Les données issues de la synthèse bibliographique réalisée permettent de préciser quelques hypothèses afin d'approfondir les modalités de perception des espèces végétales spontanées par les usagers pour préciser le contenu des actions de sensibilisation qui seront ultérieurement élaborées.

La question des plantes spontanées s'articule autour de deux axes.

Le premier porte sur la manière dont nos représentations de la nature et la relation qu'on entretient avec elle influence de manière positive ou négative la perception des plantes spontanées. On peut poser l'hypothèse qu'une représentation négative de la nature détermine une perception négative des plantes spontanées.

Le second est lié à la signification sociopolitique de la présence des plantes spontanées dans l'espace. Leur absence est connotée à l'idée implicite de propreté, d'ordre (autant végétal que social), de travail, de bonne gestion. La difficulté est d'identifier les leviers de changement de ces normes, afin que les plantes spontanées manifestent autre chose que du désordre, de la saleté, de la désorganisation.

À l'issue de cette revue, quelques pistes se dessinent, qu'on cherchera à évaluer dans les résultats de l'étude réalisée. Il sera notamment intéressant

- d'identifier les types de regard qu'on peut porter sur les plantes spontanées, ainsi que leur fréquence : regard esthétique, hygiéniste, bio centrique, et la manière dont cela influe sur l'acceptation ou le rejet de ces éléments.
- d'identifier les éléments sur lesquels s'élabore la perception : la fleur, la couleur, la diversité, la taille etc.
- de préciser le rôle des facteurs socio-économiques.

BIBLIOGRAPHIE

✧ Articles scientifiques

BURTON R.M. (1983). **Flora of the London area-London Natural History Society**. In : SUKOPP H. (2002). *On the early history of urban ecology in Europe*. *Preslia, Praha* 74: 373-393.

CALLENGE C. (2003). **Idéologie verte et rhétorique paysagère**. *Communications*, 74 : 33-45.

CHAUVEL G., ZADJIAN E. (2005). **Perception des adventices en ville par le public**. *PHM-Revue Horticole*, 471: 44-49.

CHEPTOU P.-O., CARRUE O., ROUIFED S., CANTAREL A. (2008). **Rapid evolution of seed dispersal in an urban environment in the weed *Crepis sancta***. *PNAS*, 105: 3796-3799.

CLERGEAU P. (1995). **Urban biodiversity, is there such a thing?**. *Cybergeo : European journal of geography*, URL : <http://www.cybergeo.eu/index277.html>

CLERGEAU P., SAUVAGE A., LEMOINE A., MARCHAND J.-P., DUBS F., MENNECHEZ G. (1995). **Quels oiseaux dans la ville ? Une étude pluridisciplinaire d'un même gradient urbain**. *Les Annales de la recherche urbaine*, 74 : 119-130.

GESSNER C., CORDUS V. (1561). **Annotationes in Pedacii Dioscoridis Anazarbei de medica material libros V.Cum ejusdem Historia stirpium – C.Gessner, Argentorati**. In : SUKOPP H. (2002). *On the early history of urban ecology in Europe*. *Preslia, Praha* 74: 373-393.

GRAF A. (1986). **Flora und Vegetation der Friedhöfe in Berlin (West)**. *Verh. Berl. Bot. Ver.* 5 :1-211. In : SUKOPP H. (2002). *On the early history of urban ecology in Europe*. *Preslia, Praha* 74: 373-393.

JERMYN L. (2009). **Lawn and order : the politics of Horti-culture in Toronté**. *Explorations in anthropology*, Vol 19, N°2: 258-169.

LINDEMANN-MATTHIES P., JUNGE X., MATTHIES D. (2010). **The influence of plant diversity on people's perception and aesthetic appreciation of grassland vegetation**. *Biological Conservation*, 143: 195-202.

LIZET B. (1989). **Naturalistes, herbes folles et terrains vagues**. *Ethnologie française*, XIX (3) : 253-272.

LIZET B. (2010). **Du terrain vague à la friche paysagée, le square Juliette-e-Dodu (Paris, X)**. *Natures urbanisées*. *Ethnologie Française*, XL (4) :597-608.

MATHIEU N. (2000). **Des représentations et pratiques de la nature aux cultures de la nature chez les citoyens : question générale et étude de cas**. *Bull ass géog franç.*, 2 : 162-174.

MC KINNEY M.L. (2006). **Urbanization as a major cause of biotic homogenization**. *Biological Conservation*, 127: 247-260.

MÉCHIN C., SCHAAL B. (1984). **L'espace cultivé dans une vallée vosgienne (la vallée de la Plaine) : approche ethnologique du « sauvage » et du « cultivé »**. *Revue des sciences sociales*, n° 13 & 13 bis, 113-157.

MENOZZI M.-J. (2007). **Mauvaises herbes, qualité de l'eau et entretien des espaces**. *Natures sciences sociétés*, vol 15, n°2 : 144--153.

PERALDI M. (1985). **Les espaces verts et leurs mythes**. *Le Genre humain*, 12 : 203-216.

Schaich H. (2009). **Local residents' perceptions of floodplain restoration measures in Luxembourg's Syr Valley**. *Landscape and urban planning*, vol. 93, n°1 : 20-30.

SUKOPP H. (2002). **On the early history of urban ecology in Europe**. *Preslia, Praha*, 74: 373-393.

✧ Thèses et mémoires

AGGERI G. (2004). **La nature sauvage et champêtre dans les villes : Origine et construction de la gestion différenciée des espaces verts publics et urbains, Le cas de la ville de Montpellier**. Thèse en Sciences de l'environnement. ENGREF (Ecole Nationale du Génie Rural, des Eaux et des Forêts), Paris.

BOULANGER J. (2005). **Diversité floristique des bords de route en zone rurale urbanisée**. Mémoire de Master 2 Recherche Biodiversité et Ecologie continentale. Université Paul Cézanne, Aix-Marseille III, Marseille.

LEONARD S. (2008). **La « réduction des produits phytosanitaires » par les communes en Poitou-Charentes : l'appropriation locale d'une situation à risque.** Mémoire de Master 2. Université François Rabelais, Tours.

MURATET A. (2006). **Diversité végétale en milieu urbain, l'exemple des Hauts-de-Seine.** Thèse de doctorat. Université Pierre et Marie Curie, MNHN, Paris VI, Paris.

PAYET A. (2004). **Caractérisation de la biodiversité dans les parcs urbains. Quelle importance dans l'usage et les perceptions de la nature en ville ? Etude de cinq parcs de la ville d'Angers (Maine et Loire).** Mémoire de DEA Environnement : milieux, techniques, sociétés. MNHN, Paris.

VALLET J. (2009). **Gradient d'urbanisation et communautés végétales d'espaces boisés Approche à plusieurs échelles dans trois agglomérations du Massif armoricain.** Thèse de doctorat. Université d'Angers, Angers.

✧ Ouvrages et extraits

ALLAIN Y.M. (1999). **La ville : un territoire nouveau pour la nature ? La gestion différenciée en Europe.** In : LIZET B., WOLF A.E, CELECIA J. (1999). *Sauvages dans la ville.* MNHN : 199-217.

BECK U. (2001). **La société du risque : Sur la voie d'une autre modernité.** Flammarion, 522 p.

Collectif. (2006). **Atlas de la nature à Paris.** Le Passage, 287 p.

DUBOST F. (1999). **Plates-bandes et herbes folles : les ethnologues au jardin.** In : Collectif. (1999). *Le jardin, notre double : Sagesse et déraison.* Autrement : 17-30.

GONTIER C. (1993). **L'arbre d'ornement, marqueur symbolique et social des espaces publics urbains : le cas des politiques d'urbanisation de la zone Fos-Etang de Berre.** Rapport SRETIE/CERFISE, 141 p.

HARLAN, J.R. (1987). **Les plantes cultivées et l'homme.** CILF, 414 p.

LEONARD S. (2009). **La « réduction des produits phytosanitaires » par les communes en Poitou-Charentes : de la perception d'un risque à la réforme des pratiques d'entretien.** FREDON Poitou-Charentes, 47 p.

LIMIDO L. (2002). **L'art des jardins sous le Second Empire :** Jean-Pierre Barillet-Deschamps, 1824-1873. Champ Vallon, 282 p.

LIZET B. (1997). **Prologue.** In : LIZET B., WOLF A.E, CELECIA J. (1999). *Sauvages dans la ville.* MNHN : 9-13.

LIZET B. (2008) **Théâtres végétaux dans la ville - Jalons pour une ethnobotanique urbaine.** In Hallé F, Lieutaghi P. (2008). *Aux origines des plantes : Tome 2, Des plantes et des hommes.* Fayard : 576--607.

✧ Actes de colloque et conférence

DORNIER A. (2009). **Les métapopulations urbaines de *Crepis sancta* (Asteraceae) : écologie et évolution en milieu urbain.** Séminaire de l'UMR Laboratoire Population Environnement Développement, 7 décembre 2009, Marseille.

PROVENDIER D., GUTLEBEN C. (2010). **Acceptation de la flore spontanée au sein des espaces publics – retour sur la place de la nature en ville et analyse des enjeux.** 2^{ème} conférence sur l'entretien des espaces verts, jardins, gazons, forêts, zones aquatiques et autres zones non agricoles, 28-29 octobre 2009, AFPP, Angers.

PRZETAK G. (2005). **L'après gestion différenciée : perception de la « nature sauvage » par le service d'espaces verts de Montpellier.** Colloque « La ville durable et ses territoire de nature : politiques vertes et évaluations », 8-9 décembre 2005, AITF CNFPTT, Nice : 59-61.

Crédits photos : Marie Jo Menozzi, Audrey Marcot, Sébastien Léonard, Plante & Cité